Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 37 (1990)

Heft: 1-2

Artikel: Les catastrophes et notre protection civile

Autor: Widmer, Karl

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367852

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lorsque la catastrophe est là, la solidarité entre spontanément — ou de façon organisée — en jeu et chacun se porte au secours des victimes.

Point n'est besoin d'établir une classification pour lutter efficacement contre les catastrophes. Les responsables doivent savoir qu'est-ce qu'il leur incombe de faire, dans quel cas et comment il leur faut réagir. Pour 1990, la revue «Protection civile» a planifié une série d'analyses sur les catastrophes. Le présent article fondamental sera suivi par d'autres qui traiteront des diverses sortes de catastrophes et sur la lutte dont elles doivent faire l'objet.

Terre, eau, feu, air

Nous avons choisi de les diviser selon les quatres éléments classiques, à savoir: la terre, l'eau, le feu et l'air. Nous ne traiterons pas uniquement des catastrophes naturelles, au contraire, nous ferons également une large place aux dévastations de nature civile ou militaire causées par l'homme. Mais dans de nombreux cas, on ne peut pas établir des limites précises entre les catastrophes d'origine naturelle et celles provoquées par l'être humain. En effet

un tremblement de terre peut entraîner la rupture d'un barrage hydraulique, un éclair, l'incendie d'une entreprise chimique, etc.

S'agissant de l'élément «Terre», c'est indubitablement la secousse tellurique qu'il faudra principalement examiner. Même en Suisse, le séisme peut frapper; Bâle, par exemple, a été largement détruit par un tremblement de terre en 1356. Les éboulements, les avalanches et les glissements de terrain constituent pour la Suisse alpine une menace permanente, une menace que les dommages aux forêts protectrices contribuent à accroître massivement.

Quant à «l'eau», il convient de relever que les procédures de lutte contre les inondations et l'organisation des secours après leur survenance, constituent les aspects pricipaux qu'il convient de prendre en compte dans une politique responsable de prévention des catastrophes. Selon les spécialistes, la déforestation et les modifications climatiques (on peut y voir des comparaisons avec le domaine de «l'air») aggravent d'une façon marquante, à moyen terme, les dangers d'inondation dans notre pays.

Comme la Suisse n'a pas de volcan, s'agissant de l'élément «feu», le point principal portera sur les catastrophes causées par des insuffisances humaines. Il y a lieu en l'espèce de parler également des questions complexes propres à la chimie, et dans certains cas, liées aux transports ferroviaires et routiers.

Enfin l'élément «air» englobe la discussion sur les dangers de contamination atomique et, d'une manière générale, la pollution atmosphérique, y compris l'effet de serre dont nous entrevoyons et sentons déjà les premières conséquences. Pour le futur, nous devrions nous attendre à quelques surprises désagréables. En effet les chercheurs en matière climatique prétendent que le réchauffement de l'atmosphère n'ira pas sans des conséquences sur la circulation de l'air: en Europe centrale également, il y aura des cyclones accompagnés de pluies torrentielles dévastatrices.

Enfin, il ne faut pas oublier la psychologie. En effet, il s'agira de savoir comment l'être humain supporte ou ne supporte pas psychologiquement parlant les catastrophes qui l'atteignent.

Les catastrophes et notre protection civile

La protection civile et l'aide en cas de catastrophe:

Il s'agit d'un sujet d'actualité qui souffre de nombreuses lacunes en matière d'information, de beaucoup de préjugés erronnés, de malentendus et d'affirmations absurdes, de surestimations et de sous-évaluations, d'impossibilités et de limités, mais qui constitue un sujet d'avenir!

Franz auf der Maur introduit ce sujet véritablement essentiel de l'année 1990 dans la revue «Protection ci-

Karl Widmer

vile». A cet effet, il replace tout d'abord la notion de «catastrophe» dans son juste contexte. Ces derniers temps, dans notre pays, on a parlé et écrit souvent, trop souvent, sur «les secours apportés par l'armée et la protection civile en cas de catastrophe», là où il ne s'agissait que de premiers secours dans des cas d'accident. Or, les malentendus et les incomprehensions mutuelles commencent souvent par des définitions imprécises et confuses ou par des interprétations diverses de certaines notions. La série d'articles sur les catastrophes dont traitera notre revue contribuera, nous l'espérons, à clarifier les choses.

A n'en pas douter, la fameuse classification «terre, eau, feu et air» constitue déjà une clarification. Les exem-

ples choisis par Franz auf der Maur permettent à nous, les Suisses, de mettre en rapport ces questions: c'est en effet la *vraisemblance des catastrophes* qui nous permet de les insérer dans le juste contexte des dangers.

Les tremblements de terre tels que celui d'Arménie, les inondations dévastatrices comme celles du Bangladesh et les éruptions volcaniques analogues à celles survenues à Java ne paraissent-ils pas être beaucoup plus invraisemblables chez nous que les catastrophes provoquées par l'homme, y compris les conséquences conflits? Nous ferions bien, à l'avenir, de faire un peu moins «d'inflation» terminologique de la catastrophe, de définir qui sont les véritables responsables des dangers et d'attendre des organisations étatiques une sécurité moins absolue. La protection civile ne constitue pas une solution de rechange au principe de causalité: si des exploitations industrielles ou énergétiques devaient constituer des sources trop graves de danger, il faudrait les fermer! Mais commenceraient alors les difficultés économiques, les pertes de confort et les restrictions de notre standard de vie. Pour chaque individu y compris moi-même? Vrai est-il que la protection offerte par l'Etat contre tous les risques nous coûte beaucoup moins de restrictions. Tant mieux encore, si ces restrictions ont pour prix une institution qui s'appelle Protection civile.

Notre protection civile ne pourra pas justifier de telles exigences, même pas dans le cadre de la «Protection civile 95». Heureusement pas! Mais notre conception PCi comporte deux principes qui devraient indiquer la voie à suivre pour établir une protection civile mieux orientée vers les secours urgents, à savoir: une indépendance aussi grande que possible d'une certaine image de la menace et la prise en considération du comportement humain dans les situations difficiles. A l'avenir, si nous promouvons des mesures qui correspondent à ces principes, nous parviendrons à offrir à la population, dans les situations d'urgence les plus diverses, la protection, le secours et les soins nécessaires. Si nous le faisons généreusement, sans complications bureaucratiques d'une façon simple et compréhensible, on nous acceptera - en tant que membres de la protection civile des années nonante — comme secouristes en cas urgent et on nous prendra au sérieux. La population reconnaîtra notre importance en voyant le bon travail que nous avons fait pour nous préparer aux situations graves dont nous espérons qu'elles ne surviendront pas, mais qui sont possibles. Et cela constituera la meilleure des motivations des cadres de la protection ci-